



**Syndicat intercommunal pour l'Alimentation
en Eau Potable de la Région de l'Isle-Adam**
Champagne-sur-Oise, L'Isle-Adam et Parmain

INFORMATION RIVERAINS

Réhabilitation du réseau d'eau potable et des branchements particuliers Rue des Arts à Parmain

Madame, Monsieur,

Le SIAEP de la Région de l'Isle-Adam, dans le cadre de son programme 2021/2022/2023, va procéder aux travaux de réhabilitation du réseau d'eau potable ainsi que des branchements particuliers, Rue des Arts à Parmain.

Ces travaux seront réalisés par l'entreprise Viabilité TPE et se dérouleront du 2 mai 2023 au 2 juin 2023, entre 7h30 et 17h00.

Afin de garantir la sécurité des riverains, des agents de l'entreprise et du chantier, les mesures suivantes seront mises en place, durant cette période :

- la circulation des véhicules sera alternée par feux tricolores,
- le stationnement sera interdit,
- et les piétons devront emprunter le trottoir opposé
- les zones de stockage où vous devrez déposer vos poubelles pendant la durée des travaux sont indiquées sur le plan joint.

En cas de problème durant les travaux ou de questionnement pour les accès véhicules et piétons, vous pouvez contacter le conducteur de chantier de l'entreprise Viabilité TPE, M. Kevin FERREIRA, au 06 47 28 16 13.

Nous sommes conscients des contraintes que ces travaux peuvent engendrer dans votre quotidien. Les équipes sur site restent à votre écoute, afin de minimiser la gêne occasionnée.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Vous remerciant par avance de votre compréhension et de l'accueil que vous accorderez à l'entreprise, je vous prie de croire Madame, Monsieur, en l'expression de mes salutations distinguées.



Fait à l'Isle-Adam, le 7 avril 2023.
La Présidente du SIAEP,


Armelle CHAPALAIN.



PARMAIN
Rue des Arts

Renouvellement de la canalisation d'eau potable



--- : Zone de travaux

● : Point de collecte Trior

Collecte des ordures possible hors zone de travaux

Travaux réalisés sous route barrée de 7h30 à 17 h
Rivierains concernés : Du n°1 au n°20